



Agression a la maison!peut on utiliser une arme pour se defendre

Par **enerve**, le **06/07/2014** à **17:32**

Il y a un dealer de cam qui me harcèle tous les jours devant chez moi et qui veut m'attraper il a déjà essayé de rentrer dans la propriété en essayant de casser la porte !la depuis plusieurs jours il regarde comment il peut rentrer chez moi avec du monde!si il arrive a rentrer chez moi peut on utiliser une arme pour se defendre?et dans ce cas et ce que j'aurais des problèmes avec la police car ce dealer sa fais des années qui revend de la Camel et il ai toujours dehors !et je ne peut pas porter plainte car sa va précipiter les représailles Contre moi

[fluo]**Bonjour,**

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...[/fluo]

Par **maitreantoineregley**, le **08/07/2014** à **21:45**

Bonjour,

La légitime défense est une notion complexe. La réponse à l'agression doit être immédiate et proportionnelle. Il existe une disposition spécifique à la légitime défense lorsque qu'une agression est commise dans le sein de notre domicile LA NUIT. Je vous mets la copie ci-dessous.

En tout état de cause, je crois que vous devriez contacter un avocat pour qu'il puisse vous expliquer en détails ce que vous pourrez faire et ne pas faire. En tout état de cause, il faudra que la réponse ne soit pas disproportionnée. Attention à blessures avec arme si l'agresseur n'en avait pas par exemple. Attention aux coups portés dans le dos etc...

L'article 417 du Code pénal précise deux cas de légitime défense :

« Sont compris dans les cas de nécessité actuelle de la défense, les deux cas suivants :

Si l'homicide a été commis, si les blessures ont été faites, si les coups ont été portés en repoussant, pendant la nuit, l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrées d'une maison ou d'un appartement habité ou de leurs dépendances, à moins qu'il soit établi que l'agent n'a pas pu croire à un attentat contre les personnes, soit comme but direct de celui qui tente l'escalade ou l'effraction, soit comme conséquence de la résistance que rencontreraient les desseins de celui-ci.

Par **enerve**, le **08/07/2014** à **22:12**

Bonjour!et si par hasard il son rentre dans ma propriété et qu'il force ma porte d'entrer de la maison!dans se cas je peut utiliser une arme?merci

Par **framboisette**, le **08/07/2014** à **22:22**

Bonsoir,

Je ne suis pas femme de loi, mais le bon sens voudrait que vous préveniez la police qui, elle, pourra effectuer des rondes. Je comprends très bien votre désarroi, mais dans l'affaire vous risquez d'être blessé. Pourquoi tenter le diable, puisque nous avons des policiers ou des gendarmes pour cela ? Bon courage

Par **jacques22**, le **18/03/2015** à **16:53**

bonjour,

moi j'ai été condamné à de la prison notamment pour m'etre défendu avec une bombe à poivre dans ma propriété privée pour une agression aggravée avec un vélo car je suis handicapé avec carte de priorité. Mais moi j'ai reconnu les faits contrairement à mon agresseuse qui a donné une toute autre version contraire...et ca a été ma parole d'homme corpulent bien qu'handicapé d'un bras inutile contre la sienne de petite femme fragile et vieille alors qu'elle l'est moins dans les deux cas que moi!!!